

AVIS DU CONSEIL DE GESTION DU FONDS VERT PORTANT SUR LE BILAN MI-PARCOURS DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



28 février 2018

Message du président du conseil d'administration

Au cours de la dernière décennie, l'urgence d'agir en matière de lutte contre les changements climatiques est devenue particulièrement évidente tant au Québec que dans le reste du monde. C'est pourquoi la société québécoise a l'obligation de s'assurer que les avenues empruntées pour atteindre les cibles fixées sont les plus prometteuses et qu'elles tiennent compte, à la fois, de l'évolution du contexte national et international, de la technologie, des connaissances et des solutions qui émergent, mais aussi d'une gouvernance rigoureuse.

En juin 2012, le gouvernement du Québec rendait public son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, considéré comme une des pierres d'assise de l'approche du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques. Communément appelé « PACC 2013-2020 », ce plan d'action vise à contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES du Québec, soit 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020, et à renforcer la résilience de la société québécoise face aux impacts des changements climatiques.

Dès le lancement du PACC 2013-2020, il apparaissait clair que la publication d'un bilan de mi-parcours s'avèrerait nécessaire; voilà que nous y sommes. Ce Bilan de mi-parcours du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (le « Bilan »), produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, présente la contribution du PACC 2013-2020 à la progression de la société québécoise vers l'atteinte des objectifs du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Conseil de gestion du Fonds vert, créé au printemps 2017 et dont la mission consiste, notamment, à encadrer la gouvernance du Fonds vert et à assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence, a reçu de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Melançon, le mandat de « formuler un avis sur les suites de la mise en œuvre du PACC 2013-2020 pour les trois prochaines années ».

Cet avis comporte deux sections : la première met en relief les constats qui se dégagent du Bilan et les observations du Conseil de gestion du Fonds vert; la seconde section formule des recommandations.

Il importe de préciser que le présent avis a été formulé à partir des observations et des constats faits à l'égard des grands secteurs d'activité visés par le PACC 2013-2020 et qu'il tente de donner des pistes de solution quant au choix, à la pertinence et au coût des mesures qu'il prévoit, ainsi qu'aux investissements réalisés à ce jour. Enfin, il a pour but d'accélérer l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020. Les fondements de notre réflexion reposent essentiellement sur la perspective d'une société qui respecte et met en valeur les principes du développement durable.

Une société sobre en carbone n'implique pas de faire un choix entre l'environnement et l'économie, elle est plutôt le symbole de l'amélioration de la productivité de notre économie et la preuve que notre société est soucieuse du bien-être de ses citoyens.

Bonne lecture!



Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP, SAI

Président du conseil d'administration du Conseil de gestion du Fonds vert

1. CONSTATS

1.1. Atteinte des résultats

Le Bilan révèle que les résultats en matière de réduction des émissions de GES sont bien en deçà de la cible fixée. Bien que le financement du PACC 2013-2020 ait augmenté de près de 40 % par rapport au budget initial, la contribution du PACC 2013-2020 à l'objectif de réduire les émissions de GES de 20% sous le niveau de 1990 est, à ce jour, beaucoup moins importante que prévu :

D'une part, le potentiel de réduction des émissions de GES du PACC 2013-2020 a été revu à la baisse, passant de 6,0 mégatonnes équivalent CO₂ (Mt éq.CO₂) lors du lancement du plan à 3,6 Mt éq. CO₂, ce qui représente une diminution de 40 %. D'autre part, le total des réductions d'émissions de GES comptabilisées au 31 mars 2016 est de 0,34 Mt éq. CO₂¹, soit 9% du potentiel révisé.

Des efforts soutenus de la part de tous les acteurs ont été fournis pour réaliser les actions du PACC 2013-2020, et la majorité d'entre elles sont bien amorcées et ont commencé à donner des résultats :

Globalement, les résultats présentés pour les secteurs des transports, de l'industrie, des bâtiments, de l'agriculture et des matières résiduelles indiquent que les investissements consentis jusqu'à maintenant représentent 45% du budget global, ce qui est plutôt encourageant. Par ailleurs, si la moyenne générale est plutôt bonne, une analyse plus détaillée montre que certains volets, comme ceux de l'agriculture et des matières résiduelles, sont très peu avancés. De plus, l'ensemble des investissements représente 38 %² du budget total, ce qui laisse entendre que les « autres secteurs » sont très peu avancés et qu'ils représentent une part assez importante du budget.

Cependant, les calculs présentés à différents endroits dans le Bilan manquent de transparence, et des variations dans la façon de les présenter rendent les interprétations hasardeuses :

À titre d'exemple, l'annexe 4 fait mention des résultats attribuables à la réglementation sur les halocarbures, lesquels sont attribuables au PACC 2006-2012, ce qui peut semer de la confusion chez le lecteur, puisque ces résultats sont présentés sans cette distinction dans l'encadré portant sur le secteur « Bâtiments » (p.34).

¹ Bilan, p. 23.

² Bilan, p. 16.

Même en admettant que la progression ne soit pas linéaire, force est de constater que la tendance observée en termes de diminution d'émissions de GES ne permettra pas d'atteindre les objectifs de 2020, et ce, même en considérant le potentiel revu à la baisse. Ce constat porte à croire également que les actions en cours ne permettent pas de camper les assises nécessaires pour la période post 2020. Bien que les résultats réels présentés en termes de GES datent de 2016, il demeure que ces résultats sont préoccupants et qu'ils remettent à la fois en question la pertinence des mesures, l'efficacité de leur mise en œuvre et les objectifs visés.

Secteur	Part des émissions de GES produites	Part du budget du PACC 2013-2020 attribuée à la réduction des GES	Contribution à l'atteinte du potentiel de réduction de 3,6 Mt éq. CO₂	Investissements réalisés (% du budget)
<i>Transports</i>	41 %	71 %	5 %	53 %
<i>Autres</i>	59 %	29 %	4 %	47 %

Les résultats présentés pour chacun des secteurs ne sont pas toujours mesurables ni comparables avec des objectifs et des cibles préétablis. En matière de réduction de GES, aucune cible globale n'est mentionnée pour le PACC 2013-2020. Seules des estimations de potentiel, qui ont été réduites de moitié depuis le début, sont évoquées. Pour les autres objectifs, les résultats attendus sont souvent exprimés en termes généraux et ne couvrent pas tous les avantages collatéraux :

On observe que les cibles autres que celles qui sont associées à la réduction des émissions de GES ne sont pas formellement définies. Davantage de rigueur à cet égard serait requis, afin de permettre une reddition de comptes structurée et concluante.

En effet, les avantages et les retombées économiques, sociales et environnementales ainsi que l'application des principes de développement durable et les emplois créés, ne sont que rarement mis en relief. Cela rend difficile l'appréciation de certaines recommandations. Par exemple, dans le secteur de l'agriculture, auquel on consacre 10 M\$, le Bilan recommande d'exploiter au maximum et de bonifier le programme Prime-Vert, malgré son potentiel de réduction peu élevé, parce qu'il est important pour le secteur. Cette importance mériterait d'être expliquée, pour permettre d'apprécier la justesse de cette recommandation.

Le tableau 1 compile les résultats livrés dans le Bilan pour chacun des secteurs. Outre le faible pourcentage d'atteinte des cibles de réduction de GES, ce tableau révèle des résultats qui soulèvent des inquiétudes :

- *L'investissement de 124 M\$ réalisé dans l'électrification des véhicules légers et l'amélioration de l'efficacité du transport de personnes n'a eu qu'une faible contribution à l'atteinte de la cible de réduction de GES (17 kt éq.CO₂);*
- *Les dépenses dans les secteurs de l'agriculture et des matières résiduelles ne représentent que 23 % et 11 % respectivement du budget alloué, sans résultat en matière de réduction des GES;*
- *Les efforts en matière d'adaptation, outre dans les volets santé et ressources hydriques, sont eux aussi très peu avancés;*
- *Les efforts déployés pour préparer l'avenir en matière de prospérité économique, d'infrastructures, d'aménagement du territoire, de sensibilisation et de protection de biodiversité et des écosystèmes sont très faibles.*

Tableau 1

Secteur	Part des émissions de GES du Québec (%)	Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses au 2017-03-31 (M\$)	Réductions de GES au 2016-03-31 (kt éq. CO ₂)	Contribution à l'atteinte du potentiel de réduction de 3,6 Mt éq. CO ₂	Investissement réalisé
RÉDUCTION DES GES						
Total transports	41 %	2072,6	1102,5 ³	182	5 %	53 %
Transport collectif et alternatif		1643,65	792,6	40	1 %	48 %
Électrification des véhicules légers		179,95	123,9	17	< 1 %	69 %
Marchandises		249	50,8	125	3 %	20 %
Industrie	31,40 %	338,25	182,1	55	2 %	54 %
Bâtiments durables	10,40 %	392,9	207,4	99 ⁴	3 %	53 %
Agriculture	9,40 %	10	2,3	0	0 %	23 %
Matières résiduelles	7,50 %	109,5	11,5	5	< 1 %	11 %
TOTAL		2923,25	1505,8	341	9 %	51,5
ADAPTATION						
Santé		27,3	13,4			49 %
Prosperité économique		16,9	4,3			25 %
Infrastructures		11,5	0,2			2 %
Biodiversité		9	2,7			30 %
Ressources hydriques		15	5,9			39 %
PRÉPARER L'AVENIR						
Aménager le territoire		159,2	10,2			6 %
Innover						
Volet réduction		161,25	39,6			25 %
Volet adaptation		60,6	21,1			35 %
Mobiliser						
Sensibilisation et mobilisation.		77,2	8,1			10 %
Partenariats		28	7,2			26 %
Montrer la voie						
Biodiversité et écosystèmes		118,55	0,9			1 %
TOTAL		684,5	113,6	0	0	17 %
GRAND TOTAL	100%	3607,75	1619,4	341	9%	45 %

³ La ventilation des dépenses ne correspond pas au total.

⁴ Le tableau présenté dans le Bilan donne des réductions de 509 kt éq. CO₂, y compris les 410 kt éq. CO₂ attribuables au PACC 2006-2012 et découlant de la réglementation sur les halocarbures.

Plusieurs éléments peuvent avoir contribué à ces faibles résultats :

- *L'instauration de certaines mesures a connu des retards importants. Ceci a eu pour effet de réduire leur performance à l'horizon 2020. De plus, une quarantaine de mesures n'auraient pas encore été mises en œuvre, dont une dizaine ont été mises en suspens ou abandonnées;*
- *Des efforts sont déployés dans un grand nombre de mesures (181, réalisées par 15 ministères ou organismes), et plusieurs d'entre elles ne produisent pas de résultats concrets à court, voire à moyen terme. De plus, cette dispersion des efforts occasionne vraisemblablement des pertes d'efficacité et n'encourage pas le public à proposer des projets dans le cadre des nombreux programmes existants, dont la portée est très ciblée et dont les conditions d'admissibilité sont limitatives;*
- *Certaines mesures porteuses et rentables en termes de réduction de GES, comme le programme ÉcoPerformance, auraient peut-être dû bénéficier de budgets plus importants dès le départ;*
- *Dans certains cas, des sommes du Fonds vert semblent être utilisées incorrectement, pour soutenir des actions qui relèvent de la mission des partenaires, comme l'élaboration de politiques et la révision de normes en vigueur;*
- *Les budgets étant attribués dès le départ et réservés pour la durée du PACC 2013-2020, ce dernier ne dispose pas de la flexibilité requise pour permettre l'allocation de sommes à de nouvelles « opportunités » en cours de réalisation.*

1.2. Efficacité

Outre l'atteinte de résultats, le Bilan devrait permettre de faire des apprentissages sur l'efficacité globale du PACC 2013-2020 et de chacune de ses mesures. Or, en l'absence de l'expression des résultats attendus, sauf en termes de réduction des émissions de GES, il est difficile d'apprécier la performance des travaux accomplis. Les coûts par tonne de GES réduite varient énormément d'une mesure à l'autre (de 200 \$ à 1 300 \$), ce qui pourrait porter à conclure à la nécessité de revoir l'attribution des budgets en fonction des mesures les plus performantes. Cette conclusion pourrait être nuancée par l'atteinte d'objectifs complémentaires en matière de lutte contre les changements climatiques, mais ces objectifs ne sont pas présentés au lecteur :

Les mesures regroupées sous le thème « ÉcoPerformance » et la mesure concernant l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle présenteraient, selon le Bilan, non seulement des résultats et un potentiel global de réduction des GES intéressants, mais aussi des avantages du point de vue de la création d'emploi. Cependant, comme il y a absence d'objectifs pour ces critères, il est impossible d'en apprécier les résultats. D'autres objectifs pourraient en outre être considérés, par exemple l'innovation, pour évaluer la pertinence des mesures.

Dans le secteur des **transports**, qui représente la plus grande part des émissions de GES, des investissements importants sont faits en matière de transports collectifs, ce qui devrait apporter des résultats positifs. Cependant, l'information fournie ne permet pas de faire l'adéquation entre les montants investis, l'augmentation de l'achalandage, l'augmentation de l'offre de service et la réduction des émissions de GES. Par ailleurs, il nous est impossible d'évaluer la progression associée à un transfert modal ou à un transfert de mode de propulsion. Plus de précision dans les données présentées permettrait d'apprécier la performance du PACC 2013-2020 dans ce secteur :

Le Bilan mentionne que la contribution annuelle du PACC 2013-2020 au maintien du transport collectif a crû depuis son lancement pour atteindre 243,7 M\$ en 2016-2017 et qu'en 2015-2016, la hausse de l'achalandage, depuis 2006, atteignait 16,1 %. Toutefois, on ne peut savoir si l'augmentation des budgets s'est traduite par une accélération de l'augmentation de l'achalandage ou si les rendements sont décroissants.

De plus, la plupart des programmes en matière de transports étant financés par un versement global au FORT⁵, leur utilisation et leur rentabilité ne sont pas mises en relief de façon transparente.

En ce qui concerne la **sensibilisation de la population**, le Bilan rapporte que les 12 M\$ prévus pour le programme Action-Climat Québec ont été entièrement engagés et que « [...] plusieurs organismes ont obtenu du soutien financier pour la tenue d'événements liés aux changements climatiques ». Il serait intéressant d'en savoir plus afin d'apprécier la pertinence et la performance de ces investissements. La formulation laisse entendre que, depuis la campagne de sensibilisation tenue en 2015 et 2016, les sommes sont dispersées et il est difficile d'affirmer que cela a permis d'amorcer de réels changements de comportement dans la population générale.

Enfin, l'évaluation de la performance de la mise en œuvre des mesures doit tenir compte des **frais administratifs** engagés pour assurer le fonctionnement des programmes, notamment pour gérer les demandes, analyser les dossiers et accorder les subventions. Aucune mention n'est faite de cet aspect dans le Bilan, alors qu'il mériterait d'être traité avec circonspection afin d'atteindre un maximum d'efficacité dans l'utilisation des sommes du Fonds vert.

⁵ Fonds des réseaux de transport terrestre.

2. RECOMMANDATIONS

Les constats faits sur l'ensemble du Bilan, dont les plus importants ont été résumés précédemment, ont inspiré les recommandations suivantes, qui consistent essentiellement à prendre un virage important, en focalisant l'action et en innovant dans les façons de faire, pour atteindre un maximum de résultats concourant à l'atteinte des objectifs globaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

2.1. Prendre un virage important

Nous estimons qu'en raison des résultats obtenus à ce jour, un **virage important** est requis dans le PACC 2013-2020. Il est important de réaliser que la non-atteinte des cibles fixées à l'horizon 2020, non évoquée dans le bilan de mi-parcours, risquerait, le cas échéant, d'entraîner des conséquences importantes tant sur le plan économique, que social et environnemental. Il faut donc agir dès maintenant à l'égard des mesures qui n'atteignent pas les résultats attendus :

À ce chapitre, l'expression précise des résultats attendus pour chaque mesure, tant en termes d'objectifs à atteindre que d'efficience, doit être complétée. Que ce soit en termes de réduction de GES, de création d'emploi ou de positionnement compétitif de l'économie verte québécoise, l'atteinte du potentiel sur la base duquel a été retenue chacune des mesures en cours de réalisation doit être évaluée. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant devraient guider l'action future et susciter des réajustements réguliers pour optimiser le rendement des investissements consentis.

À court terme, cela implique qu'on révise les mesures en cours pour en améliorer l'efficience, qu'on accélère la mise en œuvre de celles qui apportent des résultats, qu'on arrête celles qui ne présentent plus de potentiel, qu'on introduise de nouvelles mesures plus porteuses de retombées et qu'on revoie la stratégie en matière de recherche pour en tirer des données déterminantes quant aux actions à privilégier à l'horizon 2030.

2.2. Innover dans les façons de faire

L'action devrait s'articuler sur de nouvelles bases pour améliorer le rendement des investissements, en équilibrant le court et le long terme, et notamment :

- *En misant sur les acteurs du milieu pour induire des changements viables : le gouvernement ne peut porter à lui seul ce changement; il doit exercer un leadership inspirant qui suscite des initiatives de la société;*
- *En identifiant des mesures de soutien à une transition vers une société sobre en carbone, même si elles entraînent peu de résultats à court terme en matière de réduction de GES, en y associant des mécanismes de suivi et d'évaluation spécifiques (ex. : aménagement du territoire);*

- *En innovant dans les façons de faire. À cet égard, il pourrait être envisagé de :*
 - o *Évaluer la possibilité de mettre en place d'autres types de financement que la subvention (ex. : prêt, garantie de prêt, prise de participation ou écofiscalité), à partir du Fonds vert et de proposer les changements nécessaires aux structures financières pour y arriver;*
 - o *Informar, voire réglementer, plutôt que subventionner, dans le cas des actions qui présentent déjà un bénéfice pour l'utilisateur (ex. : changer les exigences réglementaires de configuration des véhicules lourds au lieu de payer pour l'ajout d'équipements qui réduisent la consommation d'énergie);*
 - o *Recourir à davantage de mesures d'écofiscalité et à des incitatifs monétaires pour changer les comportements des citoyens;*
- *En s'assurant de bien analyser l'économie globale des sujets sur lesquels on veut agir afin d'assurer l'efficacité des mesures. Par exemple, pour les matières résiduelles, tenir compte du cycle complet : des gestes quotidiens des citoyens jusqu'à la biométhanisation, en passant par la cueillette par les municipalités. De même, pour les pistes cyclables, on devrait considérer non seulement leur construction mais également leur entretien, leur sécurité, leur éclairage, etc.;*
- *En élaborant des modèles économiques et techniques pour quantifier efficacement les GES, en comparant les mesures existantes ou envisagées pour réduire ces émissions et en estimant les impacts économiques complets des mesures;*
- *En établissant une cible de réduction de GES dès l'élaboration du prochain PACC. Cette cible facilitera l'évaluation de sa performance;*
- *En favorisant l'utilisation des sommes du Fonds vert comme levier financier, notamment pour opérer une transformation de l'économie. Cette approche permettrait une plus grande souplesse pour assurer la compétitivité des entreprises et des organismes du Québec, développer des niches, exporter les connaissances et assurer le maintien de l'actionnariat au Québec, et ce, en ne perdant jamais de vue l'atteinte des cibles du Québec;*
- *En conservant des budgets pour soutenir les actions innovantes qui émergent du secteur public ou de la société civile et dont l'originalité fait en sorte qu'elles ne répondent aux critères d'aucune mesure du PACC 2013-2020. Le PACC 2013-2020 ainsi que le prochain, devraient pouvoir évoluer dans le temps et ne pas être figé dès le départ pour une période de sept ans.*

2.3. Réorganiser l'action dans certains secteurs clés

Nous recommandons, pour la fin du PACC 2013-2020, et pour l'élaboration du suivant, d'agir de façon plus précise dans les secteurs suivants :

Transports

Revoir la stratégie et réviser en profondeur les programmes et leur portée pour concentrer et intensifier les efforts dans quelques projets majeurs :

- *Miser sur les nouvelles technologies et vérifier leur efficacité réelle au moyen de projets pilotes, de façon à développer une offre efficace qui se présente avantageusement comme solution de rechange à l'« auto solo »;*
- *Soutenir le transport actif, l'autopartage et le transport collectif, de façon à induire des changements de comportement significatifs qui réduiront le nombre de véhicules par habitant;*
- *Accorder la priorité aux initiatives qui permettent de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES dans le secteur du transport de marchandises qui monopolise plus d'énergie que l'ensemble des véhicules personnels⁶;*
- *Optimiser la logistique du transport de marchandises en intervenant en amont par l'élaboration de bonnes pratiques, y compris les approches multimodales, qui permettront aux transporteurs de réduire à la fois leurs coûts d'opération et leurs émissions de GES;*
- *Engager les municipalités dans une action concertée visant à réduire à la source la demande de déplacement, en revoyant les pratiques d'aménagement du territoire.*

Industrie

Soutenir les industries par des projets qui rapportent à long terme :

- *Soutenir les projets à fort potentiel de réduction d'émissions de GES et qui nécessitent des investissements importants, de façon à rapprocher dans le temps la rentabilité de l'investissement pour les entreprises;*
- *Favoriser les initiatives permettant d'optimiser l'efficacité énergétique des entreprises dans son ensemble afin de trouver des solutions créatives et rentables pour réduire les émissions de GES tout en évitant le gaspillage et l'inefficacité dans les infrastructures et les systèmes de production.*

⁶ Whitmore, J. et P.-O. Pineau. *État de l'énergie au Québec 2018*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, décembre 2017, p. 25.

Adaptation

Il conviendrait de faire converger les initiatives en matière d'adaptation pour agir sur les phénomènes connus, dont les inondations et les ilots de chaleur, comme le proposent les conclusions du Bilan⁷, mais de se concentrer aussi sur l'érosion des berges.

2.4. S'assurer de la cohérence de l'action gouvernementale

Depuis plusieurs années, le Québec déploie des efforts considérables pour lutter contre les changements climatiques. Il s'est fixé des cibles ambitieuses en matière de réduction de gaz à effet de serre et tout est mis en œuvre afin de développer une économie verte et durable. Cependant, pour atteindre les objectifs, il faudra briser les silos et resserrer la cohésion des principaux acteurs. Pour ce faire, il est devenu nécessaire de développer une synergie et de s'assurer de la cohérence des divers plans et stratégies gouvernementaux portant notamment sur la transition énergétique, les changements climatiques, la mobilité durable, l'électrification des transports et la croissance des technologies propres.

2.5. Mobiliser la société civile

Les résultats ne peuvent être au rendez-vous si on ne suscite pas l'engagement des citoyens : des efforts ciblés dans une stratégie de marketing social devraient être entrepris, en établissant une cible à atteindre, en élaborant une stratégie de communication centrée sur l'atteinte de cette cible et en prévoyant des suivis d'avancement réguliers.

2.6. Renforcer l'exemplarité de l'État

Pour appuyer la mobilisation de la société civile, nous recommandons de renforcer l'exemplarité de l'État en rendant visibles les actions entreprises :

- *Augmentation de la proportion de véhicules électriques utilisés par les ministères et organismes;*
- *Réduction des émissions de GES pour le maintien, la rénovation et la construction du parc immobilier du gouvernement ;*
- *Utilisation de critères de localisation bas carbone pour les édifices publics et services gouvernementaux;*
- *Utilisation de moyens technologiques pour réduire les émissions de GES dues aux déplacements des employés pour des rencontres de travail;*
- *Ainsi que l'incitation à l'utilisation du transport collectif, du transport actif et de l'autopartage par les employés de l'État.*

⁷ Bilan, p. 68.

Par ailleurs, les entreprises devraient être encouragées, sinon contraintes, à implanter un plan de mobilité de leurs employés afin d'induire rapidement des changements de comportement.

Enfin, l'action des citoyens devrait être encadrée par une réglementation dans certains secteurs pour permettre l'atteinte des résultats visés, par exemple, en favorisant l'achat de véhicules plus petits.

2.7. Renforcer les contrôles et la transparence, pour une crédibilité accrue

Finalement, nous ne pourrions conclure sans insister sur la nécessité de rétablir la crédibilité de la gestion du Fonds vert :

- *En choisissant des indicateurs et des cibles clairs qui permettront d'apprécier adéquatement la performance du PACC 2013-2020 ainsi que le prochain;*
- *En renforçant et en uniformisant la reddition de comptes publique, et ce, tout particulièrement pour les mesures visant le transport en commun;*
- *En contrôlant mieux les frais administratifs;*
- *En mettant en valeur la pertinence des investissements consentis et les résultats obtenus.*

L'indépendance du Conseil de gestion du Fonds vert est une assise importante sur laquelle le gouvernement peut compter pour rétablir la confiance du public et obtenir son engagement dans la poursuite de notre projet de société qu'est la lutte contre les changements climatiques.

CONCLUSION

En somme, il semble qu'une corrélation soit observable entre l'absence d'objectifs globaux clairement définis pour le PACC 2013-2020, le choix des mesures mises en œuvre et l'atteinte de résultats en deçà des cibles que s'est fixé le Québec en matière de réduction des émissions de GES. Un pourcentage de 45 % du budget réservé au PACC 2013-2020 a été dépensé à ce jour, et cela correspond à 9 % de l'atteinte du potentiel révisé de réduction de gaz à effet de serre (soit 0,34 Mt éq. CO₂ sur le potentiel révisé du PACC 2013-2020 de 3,6 Mt éq. CO₂)⁸.

Outre l'absence d'objectifs clairement définis, différentes causes semblent être à la source des résultats mitigés du PACC 2013-2020. Notons, entre autres, la disparité et le trop grand nombre de mesures, des retards importants dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles et l'absence de flexibilité du système actuel, qui réserve dès le départ et pour la durée du PACC 2013-2020 les budgets propres à chaque action.

Il importe maintenant :

- De prendre un virage décisif vers une mobilité sobre en carbone pour les personnes et les marchandises;
- De s'engager dans un meilleur accompagnement de la transformation de l'économie;
- De limiter le nombre de mesures et de privilégier des mesures phares pour accélérer l'atteinte des cibles;
- De s'assurer d'obtenir des résultats concrets;
- De favoriser une souplesse d'adaptation du PACC 2013-2020 afin de tenir compte de l'évolution du marché;
- D'évaluer la possibilité de mettre en place d'autres types de financement que la subvention ;
- De s'assurer d'une concertation gouvernementale des plans d'actions et des stratégies;
- De mobiliser la société civile par une stratégie de marketing social.

Enfin, rappelons que le Fonds vert constitue un levier financier puissant pour accélérer la transition vers une société sobre en carbone et développer l'économie du 21^e siècle, une économie moderne et innovante. Toutefois, le Fonds vert a ses limites propres et ne peut à lui seul garantir l'atteinte des cibles du gouvernement. Leur atteinte devra donc inévitablement passer par une combinaison d'actions concertées, obligeant ainsi une plus grande cohérence gouvernementale ainsi qu'un engagement accru des citoyens.

⁸ Données comptabilisées au 31 mars 2016.